

davantage éprouvées. Tout le monde sait, en effet, que le gouvernement du Québec ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser ce projet. En effet, l'entreprise coûterait, d'après les estimations, de 5 à 10 milliards de dollars, preuve que la planification est loin d'être précise. J'ajoute qu'en 1964, le rapport Kierans établissait ce coût entre deux milliards et demi et trois milliards de dollars.

• (2140)

Ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement fédéral devra se porter garant de l'entreprise, moyennant les recettes fiscales des autres provinces, pour obvier à un désastre possible et même probable. Je ne veux pas attendre qu'on en soit là. J'aimerais mentionner quelques-uns des avantages du canal Grand proposé dans le rapport Kierans—un apport d'eau pour les Grands Lacs, le Saint-Laurent et la rivière Outaouais; de l'eau pour les centrales électriques, la navigation, les ports, la protection des riverains, la pêche et les loisirs; de l'eau pour les consommateurs, par exemple, les services d'aqueducs municipaux, l'utilisation industrielle et agricole; cet apport d'eau du canal Grand contrebalancerait la perte d'eau dans les Grands Lacs; le réseau électrique national, doté d'une nouvelle énergie, pourrait faire face aux périodes de pointe; la navigation intérieure, par la mise en service de navires pour les marchandises et les voyageurs, pourrait partir de Montréal, passer par les Grands Lacs et se déverser dans l'Atlantique par la baie d'Hudson. En outre, comme entreprise fédérale-provinciale, le canal Grand favoriserait le développement méthodique d'un large et riche secteur du Nord canadien.

Monsieur l'Orateur, on trouve dans le discours du Trône cette assertion du premier ministre (M. Trudeau):

Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée.

Je suis d'accord avec le premier ministre pour ce qui est de la terre fortunée, monsieur l'Orateur, mais j'ajoute que nos richesses sont si mal gérées par le gouvernement actuel que l'effervescence dont il parle n'est pas un bon signe, comme il le croit, mais un mauvais présage. C'est la preuve que les Canadiens en ont assez des privations et du peu de possibilités que leur offre un pays qui a tout ce qu'il faut pour devenir une grande nation. Les gens s'impatientent parce qu'on les a déçus et induits en erreur; ils sont inquiets parce qu'ils sont en chômage et que le gouvernement ne semble nullement s'intéresser à leur triste sort. Ils doivent quitter le monde du travail avant d'avoir pu y contribuer selon leurs vœux et se contenter d'une pension insuffisante durant le reste de leurs jours.

Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le discours du trône indiquerait que le gouvernement songeait à abandonner quelques-uns de ses programmes coûteux et ruineux et à réaffecter les fonds à une fin plus humaine et plus pratique, celle d'accroître les pensions et les suppléments de revenu aux personnes âgées. J'avais espéré, monsieur l'Orateur, que du discours du trône jaillirait une leur d'espoir pour ceux de nos citoyens qui aspirent à autre chose que le simple fait d'exister. J'avais espéré que le gouvernement abandonnerait enfin ou, du moins, modifierait ses expériences désastreuses pour notre économie et se tracerait une ligne de conduite conforme à la réalité fiscale.

Nous avons besoin de programmes de nature à stimuler l'économie et à rétablir la confiance des Canadiens dans leur propre régime; nous avons besoin d'une économie revivifiée, car c'est seulement dans cette perspective que de nouveaux emplois peuvent être créés et les emplois actuels être conservés. Le premier ministre a déclaré dans le discours du trône que le gouvernement redoublerait d'efforts pour combattre le chômage. L'an dernier, ces efforts ont créé 57,000 nouveaux chômeurs. Il semble bien que l'objectif de 1972 soit la création de 114,000 nouveaux chômeurs, à en juger par les antécédents du gouvernement.

L'avenir du Canada est sérieusement compromis, monsieur l'Orateur, et je le dis tout en sachant que le premier ministre me qualifiera de prophète de malheur, tout comme il l'a fait à l'égard de mon chef.

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Étant donné qu'il est 9 h. 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre le débat et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est présentement saisie.

• (2150)

[Traduction]

(Le sous-amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté par 115 voix contre 59.)

### (Vote n° 1)

#### POUR

#### MM.

Aiken  
Alexander  
Asselin  
Baldwin  
Barnett  
Beaudoin  
Bell  
Benjamin  
Burton  
Carter  
Coates  
Crouse  
Danforth  
Dinsdale  
Douglas  
Downey  
Fairweather  
Flemming  
Gauthier  
Gilbert  
Godin  
Harding  
Hellyer  
Howard (Skeena)  
Howe  
Knight  
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)  
Korchinski  
Lambert  
(Edmonton-Ouest)

#### MM.

Laprise  
La Salle  
Latulippe  
Lewis  
MacDonald (Egmont)  
MacInnis (M<sup>me</sup>)  
MacKay  
McCleave  
McCutcheon  
McGrath  
Moore  
Muir  
Nesbitt  
Noble  
Nowlan  
Nystrom  
Orlikow  
Peters  
Ritchie  
Rodrigue  
Rowland  
Scott  
Simpson  
Skoberg  
Southam  
Stanfield  
Stewart (Marquette)  
Thompson (Red Deer)  
Woolliams  
Yewchuk—59